

Table des matières

I. INTRODUCTION.....	1
II. TYPES DE MÉTHODES D'INVESTIGATION SCIENTIFIQUES	5
A. Les examens par consentement tacite	6
(1) Les examens corporels simples	6
a) Les parades d'identification et les confrontations .	7
b) L'examen des particularités physiques	7
c) L'examen médical	7
d) La photographie	8
e) La dactyloscopie	8
f) Les empreintes dentaires	8
g) Les mensurations	9
(2) Le prélèvement de substances externes	9
a) L'examen des résidus de poudre provenant des armes à feu	9
b) L'examen des poils et des cheveux	11
c) Le curage des ongles.....	11
d) Les prélèvements épidermiques.....	11
(3) Le prélèvement de substances internes.....	12
a) Les analyses de sang.....	12
b) L'analyse des prélèvements de salive	13
c) L'analyse des urines	13
d) Le prélèvement du liquide séminal.....	14
(4) Méthodes qui nécessitent l'administration de substances.....	14
a) La narco-analyse.....	14
b) L'utilisation d'autres drogues	14
B. Les examens à participation active.....	15
(1) Les tests de performance physique.....	15
(2) La comparaison d'écritures	15

(3) L'analyse d'haleine	16
(4) Le test polygraphique	17
(5) L'analyse spectrographique	18
(6) L'examen psychiatrique	19
(7) L'hypnotisme	21
III. L'UTILISATION EN PREUVE DES RÉSULTATS DES MÉTHODES D'INVESTIGATION SCIENTIFIQUES	23
A. Les éléments de preuve matériels permettant l'identification	23
(1) La nature de l'indice	24
(2) La technique employée pour l'analyse	27
(3) Les circonstances de l'affaire	30
B. L'identification par des témoins oculaires	30
C. Les éléments de preuve matériels relatifs au comportement criminel	32
D. Les témoignages d'opinion de profanes sur le caractère criminel de la conduite du prévenu	34
E. Les aveux	36
F. L'utilisation des déclarations incriminantes	38
G. Les renseignements utiles	39
H. Les opinions d'experts sur les dispositions et l'identification du prévenu	40
I. Les opinions d'experts qui servent à réfuter les moyens de défense	42
J. Les opinions d'experts préjudiciables à la crédibilité de l'accusé	44
K. Les éléments de preuve matériels qui servent à réfuter les moyens de défense	46

IV. LE DROIT APPLICABLE AUX MÉTHODES D'INVESTIGATION SCIENTIFIQUES	47
A. La procédure pénale	47
(1) Les dispositions législatives	47
(2) Le common law	49
B. La responsabilité relative à l'application des méthodes d'investigation scientifiques	55
(1) Les dispositions législatives.....	55
(2) Les conséquences sur le plan de la preuve	56
C. La <i>Charte canadienne des droits et libertés</i>	58
(1) La protection contre l'auto-incrimination	58
(2) La sécurité de la personne	60
(3) Les fouilles, les perquisitions ou les saisies abusives ..	60
(4) Les traitements ou peines cruels et inusités	61
D. Les conséquences pénales du refus du prévenu ou du suspect de coopérer	62
E. Les conséquences sur le plan de la preuve du refus du prévenu ou du suspect de coopérer	63
V. QUESTIONS FONDAMENTALES ET PRINCIPES DIRECTEURS CONCERNANT L'ÉTABLISSEMENT D'UN RÉGIME LÉGAL POUR LES MÉTHODES D'INVESTIGATION SCIENTIFIQUES	67
A. Les méthodes d'investigation scientifiques interdites	68
B. Les motifs de l'application des méthodes d'investigation scientifiques.....	68
C. Les garanties de procédure	71
(1) Les avertissements	72
(2) Le droit à l'intimité.....	72
(3) Le droit à l'application par un personnel qualifié.....	73
(4) Le droit à la présence d'un avocat	73

(5) Le droit à la présence d'un médecin de son choix.....	73
(6) Le droit de demander l'application d'autres méthodes	74
(7) L'analyse des échantillons par un chimiste analyste indépendant	74
(8) La destruction des dossiers et des échantillons	75
D. Les conséquences de la violation des règles de procédure	76
E. La coopération de la personne visée	77
F. La responsabilité des personnes chargées de l'application des méthodes d'investigation scientifiques	80
G. La responsabilité en cas de manquement à l'obligation d'appliquer des méthodes d'investigation scientifiques	81
H. L'alcool, la drogue et la conduite des véhicules — Considérations spéciales	81
(1) Le problème	82
(2) Les différentes solutions	83
a) L'extension de la catégorie des substances corporelles pouvant être prélevées	83
b) Les méthodes d'application	87
I. Nos recommandations	90
(1) Dispositions générales	90
a) Définitions	90
b) Procédure	94
(2) L'alcool, la drogue et la conduite des véhicules	98
(3) Garanties	103
RENVOIS	109
BIBLIOGRAPHIE	177